

## Séance du 09 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M.BLANC Gilbert, M. LACOMBE Jacky, Mme DELARCHE Evelyne, Mme BLANCHARD Karine, Mme POULARD Magalie, Mme VANDROUX Viviane, Mme REGNIER Karine.

Absents excusés : Mme PAGE Laetitia et M. LOUCHE Morgan.

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 09 février 2023

### Convention cantine avec la commune de Loisy pour l'année 2023

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cantine pour l'année 2023, proposée par la commune de Loisy afin de fixer la participation de la commune d'Huilly-sur-Seille aux frais de fonctionnement de la cantine municipale de Loisy. Convention valable pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

Vu le bilan financier de la cantine pour l'année 2022, lequel fait apparaître un déficit de 10 868.21 euros, le Conseil Municipal de Loisy propose de partager ce déficit entre les deux collectivités.

Montant de la participation de la commune d'Huilly-sur-Seille proposé dans la convention pour l'année 2023 : 5 434.10 €.

#### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE la convention proposée par la commune de LOISY pour l'année 2023 ci-jointe
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à la signer

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 mars 2023

### Approbation de la modification des statuts du SYDESL

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

- Vu la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

- Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de

Tous ces éléments ont été proposés à M. PETIT de l'ATD pour une mise à jour de la note d'opportunité et un nouveau chiffrage, avant un nouveau rendez-vous à déterminer.

### Projets 2023 : Etude en cours

Pour information dans le cadre de la préparation du budget 2023 :

- 1- **Rénover le plancher et l'escalier d'accès au clocher**
- 2- **Etudier le remplacement de l'éclairage de l'église par des solutions plus économiques**
- 3- **Etudier le remplacement des éclairages publics pour diminuer la consommation**
- 4- **Poursuivre l'aménagement complémentaire du Jardin du Souvenir**
- 5- **Etudier le remplacement du système de pilotage du chauffage mairie-écoles (obsolescence)**
- 6- **Installer une isolation thermique sur le plancher de la salle associative**
- 7- **Aménager la salle associative avec un écran de projection pour les réunions**
- 8- **Rénovation énergétique des logements (diagnostics, isolation, mode de chauffage cure...)**
- 9- **Etudier le remplacement du photocopieur de la mairie**
- 10- **Demande d'équipements informatiques et de vidéoprojecteurs dans les 2 classes**
- 11- **Tri, rangement et archivage référencé des documents mairie**
- 12- **Achat d'une armoire sécurisée contre l'incendie pour la mairie (sécurisation des registres)**

### Questions diverses

Formation sur les techniques utilisées lors des entretiens des voiries :

Alexandre MAZUIR, responsable du service technique à la Communauté de Communes, propose une formation ouverte à tous les élus du Conseil Municipal et aux agents techniques ; qu'il réalisera sur place dans chaque commune, sur une durée d'environ 2 heures. Le but de cette formation est de connaître les techniques utilisées lors des entretiens des voiries.

Organisation de la journée citoyenne :

Maintien de l'organisation le samedi 22 avril 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

